

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTORATE GENERAL OF EDUCATION

INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT  
DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU TERTIAIRE

INSPECTORATE OF PEDAGOGY IN CHARGE OF TERTIARY  
SCIENCES AND TECHNOLOGIES

ARRETE N° 3118 /MINESEC/SG/IGE/IP-STT du 14 MARS 2018  
Portant modification et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n°  
249/12/MINESEC du 06 décembre 2012 fixant certaines modalités d'application du  
décret n° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de  
l'Enseignement Secondaire.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun;
- VU le Décret n° 97/044 du 05 mars 1997 modifiant le Décret n° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) ;
- VU le Décret n° 97/045 du 05 mars 1997 modifiant le Décret n° 93/172 du 01 juillet 1993 portant création du General Certificate of Education (GCE) Board;
- VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- VU l'Arrêté n° 114/MINESEC/IGE/IP-STT/DETN du 12 juillet 2010 portant organisation des spécialités de l'Enseignement Technique Commercial ;
- VU les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Les matières ci-après de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Technique de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire changent de dénomination ainsi qu'il suit :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Spécialité	Durée	Coefficient
Technique Comptable	Comptabilité de Management	Comptabilité et Gestion (CG)	4h	5
Pratique Professionnelle	Finance d'Entreprises	Comptabilité et Gestion (CG)	4h	5

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Spécialité	Durée	Coefficient
Rédaction et Présentation du Courier	Rédaction Professionnelle	Action et Communication Administratives (ACA)	2h	2
Applied work	Applied Secretarial Principles	Administrative Action and communication (AAC)	5h	5

Article 2 : Les épreuves de Comptabilité et de Rédaction Professionnelle à l'examen du Baccalauréat des spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire devront être conformes aux programmes en vigueur tant au niveau de leur contenu que des performances attendues des candidats.

Article 3 : Les définitions des épreuves de Comptabilité, d'Organisation du Travail Administratif et de Rédaction Professionnelle à l'examen du Baccalauréat des spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire sont annexées au présent Arrêté.

Article 4 : Les dispositions du présent Arrêté prennent effet à compter de la session d'examen 2018.

Article 5 : Le reste sans changement.

Article 6 : L'Inspecteur Général des Enseignements, l'Inspecteur Coordonnateur Général chargé de l'Enseignement des Sciences et Technologies du Tertiaire, le Directeur de l'Office du Baccalauréat, le Registrar du CGCE Board, les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires, les Chefs d'Etablissements Publics et Privés d'Enseignement Technique et Professionnel, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera en français et anglais.

Fait à Yaoundé, le 14 MARS 2018

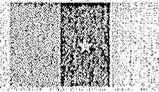
Fait à Yaoundé, le



Nalova Lyonga, Ph. D

Ampliations:

- PM (ATCR)
- CAB/MINESEC
- SEESEN
- IGE
- ICG-STT
- DAJ
- DESTP
- Dir. OBC
- Registrar CGCE Board
- DRES
- DDES
- Chefs d'Etablissements
- Chrono/Archives



Complément de la définition des  
épreuves à l'examen de  
Baccalauréat de la spécialité

**Action &  
Communication  
Administratives  
(ACA)**



NATURE DES EPREUVES	COEF.	DUREE
<b>I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général</b>		
- Français ou English Language	4	3 H
- Anglais ou French	3	3 H
- Philosophie	2	3 H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2 H
- Histoire ou Géographie	1	2 H
<b>S/Total 1</b>	<b>12</b>	<b>13 H</b>
<b>II. Epreuves Professionnelles Ecrites (1)</b>		
- Sciences Economiques et Juridiques (S.E.J.)	4	4 H
- Organisation du Travail Administratif (O.T.A.)	2	2 H
- Travaux d'Application et de Synthèse (T.A.S.)	5	5 H
- Outils et Techniques de Communication	3	3 H
<b>S/Total 2</b>	<b>14</b>	<b>14 H</b>
<b>III. Epreuves Professionnelles Pratiques</b>		
Pratique Professionnelle sur Matériel		
- Atelier obligatoire :		
· Rédaction Professionnelle (RP) *	2	2 H
· Application des Logiciels (dossier 1 et dossier 2)	2	1 H
- Atelier au choix :		
· Téléphonie	1	20 min / candidat
· Recherche documentaire		
<b>S/Total 3</b>	<b>05</b>	<b>3 H 20 min.</b>
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	2	
<b>IV. Epreuves Complémentaires</b>		
Epreuves facultatives (2 )		
- Education artistique (Dessin, Musique, EM)		
- Langues anciennes (Latin, Grec) et Vivantes étrangères		
- Informatique épreuve théorique		
<b>Total Général</b>	<b>33</b>	<b>29 H 20 min.</b>

\* Nouveau

(1) Le travail du candidat est uniquement manuscrit pour toutes les épreuves écrites.

(2) La durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet.



## EPREUVES SPECIFIQUES

### I - ORGANISATION DU TRAVAIL ADMINISTRATIF (O.T.A) Durée : 2 H Coef. : 2 40 points

Il s'agit d'une épreuve écrite composée essentiellement des questions de cours. Ces questions doivent couvrir les programmes des classes de Seconde STT, de Première et de Terminale ACA. Le sujet proposé doit comporter 30 questions notées sur 40 points. Sa structure est la suivante :

- Questions ouvertes : 40 % du poids total ; soit 12 questions notées sur 16.5 points ;
- Questions à choix multiples : 30 % du poids total ; soit 9 questions notées sur 9 points ;
- Questions fermées : 30 % du poids total ; soit 9 questions notées sur 4.5 points.

### II - TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE (T.A.S.) Durée : 5 H Coef. : 5 100 points

L'épreuve de TAS est une synthèse des cours étudiés en classe de Seconde STT, de Première et de Terminale ACA.

Cette épreuve a pour objectifs :

- D'évaluer la capacité du candidat à mobiliser son savoir-faire et les démarches méthodologiques appliquées aux enseignements reçus, pour analyser une situation, organiser son travail et proposer des solutions adaptées aux problèmes posés.
- D'apprécier l'aptitude du candidat à utiliser les outils et logiciels bureautiques inscrits au programme dans la réalisation de certaines tâches.

Elle comporte quatre (04) parties :

1. Des travaux de conception et d'organisation dans le domaine administratif notés sur : 20 points ;
2. Des travaux de synthèse : le candidat doit pouvoir apporter la solution à au moins deux situations problèmes. 40 points ;
3. Des travaux de communication : le candidat doit apporter une solution à une situation de communication. 20 points ;
4. Des travaux de gestion : Mathématiques appliquées, Statistiques et Commerce. 20 points.

*Lorsque la résolution des exercices requiert des informations spécifiques, une documentation succincte peut être fournie au candidat (informations sur l'entreprise, textes juridiques, statistiques).*

### III - OUTILS ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION Durée : 2 H Coef. : 3 60 points

Cette épreuve comporte 2 parties :

1. La première partie permet de mesurer les acquisitions théoriques des candidats dans le domaine du Matériel et Outils Bureautiques des classes de Première et de Terminale ACA. 40 points



2. La deuxième partie est la Prise Rapide de la Parole. Il s'agit d'un texte dicté en 3 minutes au maximum à une vitesse uniforme de 80 mots par minute, qui sera retranscrit littéralement.

20 points

**Nature du texte :** ce texte peut être à caractère économique, administratif, commercial ou relatif à la vie de l'entreprise, à l'actualité, aux technologies nouvelles.

**NB :** Le travail du candidat est uniquement manuscrit pour toutes les épreuves écrites.

#### IV - PRATIQUE PROFESSIONNELLE SUR MATERIEL (PPM)

L'épreuve se présente sous la forme de deux dossiers : un dossier obligatoire et un dossier à tirer au sort :

##### a) Dossier obligatoire :

- i. Rédaction Professionnelle : Durée : 2 H Coef. : 2 40 points

Il s'agit de la rédaction et de la présentation (saisie) de deux correspondances (interne et externe) à partir d'un dossier professionnel et éventuellement l'établissement de document (s) accompagnant celles-ci.

- ii. Application de logiciels : Durée : 1 H Coef. : 2 40 points

Ce dossier permet d'évaluer les aptitudes des candidats à l'utilisation des logiciels inscrits au programme. L'épreuve comprend deux sous-dossiers à traiter obligatoirement par le candidat :

- Sous-dossier « Organisation » : 30 min. 20 points,
- Sous-dossier « Communication » 30 min. 20 points.

- b) Dossier à tirer au sort : (20 min. par candidat) Coef. : 1 20 points

##### i. Atelier « Téléphonie » :

Cet atelier à tirer au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- Tenir convenablement une conversation téléphonique, concevoir et noter des messages dans l'une des deux langues officielles ;
- Respecter les règles de politesse et d'accueil téléphonique ;
- Utiliser toutes les améliorations apportées dans le domaine téléphonique (utilisation des appareils de péritéléphonie etc.).

##### ii. Atelier « Recherche documentaire » :

Cet atelier à tirer au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- Utiliser l'outil Internet ou Intranet ;
- Rechercher une information dans une banque ou dans une base de données.

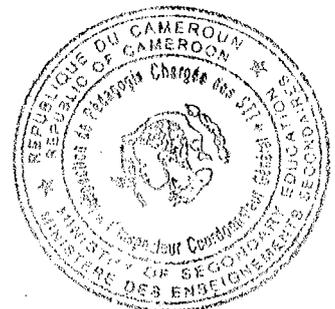


SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU TERTIAIRE (STT)

DEFINITION DES EPREUVES A  
L'EXAMEN DU BACCALAUREAT  
STT

COMPTABILITE

---



# COMPTABILITE ET GESTION (CG)



**BACCALAUREAT STT / CG**  
**COMPTABILITE DE MANAGEMENT**

**DUREE : 4H**

**COEFFICIENT : 5**

**1. Finalités et objectifs**

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise ;
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise ;
- communiquer sur les données produites par le système d'information comptable.

**2. Critères de l'évaluation**

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la démarche mise en œuvre ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- pertinence des réponses ;
- qualité et efficacité de la présentation des travaux effectués.

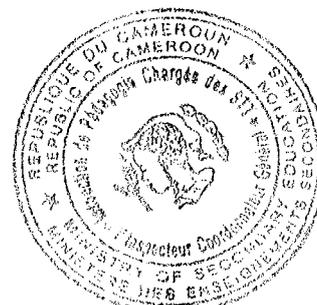
**3. Modalités d'évaluation**

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à l'analyse des charges et à la gestion budgétaire dans une entreprise de fabrication des produits ou de commerce des marchandises.

Elle comporte deux parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- L'analyse des charges et l'aide à la décision : 60%
- La prévision et gestion budgétaire : 40%

Chaque partie peut avoir au maximum deux sous-parties.



# BACCALAUREAT STT / CG

## FINANCE D'ENTREPRISES

DUREE : 4H

COEFFICIENT : 5

### 1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- procéder aux traitements d'un certain nombre d'évènements de la vie des sociétés commerciales;
- produire et de présenter les états financiers annuels ;
- comprendre la structure des états financiers annuels ;
- analyser les états financiers et porter un jugement sur la situation financière de l'entreprise ou de la société commerciale.

### 2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des principes comptables en vigueur ;
- maîtrise des techniques de traitement et d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- pertinence des réponses ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

### 3. Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à la comptabilité des sociétés et à l'élaboration et l'interprétation des états financiers annuels.

Elle comporte deux parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- la comptabilité des sociétés commerciales : 60% ;
- l'élaboration et l'interprétation des états financiers : 40%

Chaque partie peut avoir au maximum deux sous-parties.



**ACTION ET  
COMMUNICATION  
COMMERCIALES  
(ACC)**



# BACCALAUREAT STT / ACC

## COMPTABILITE

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

### 1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques\* variés, comment le candidat peut :

- élaborer les états financiers annuels ;
- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise.

### 2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des principes comptables en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- pertinence des réponses ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

### 3. Modalités d'évaluation

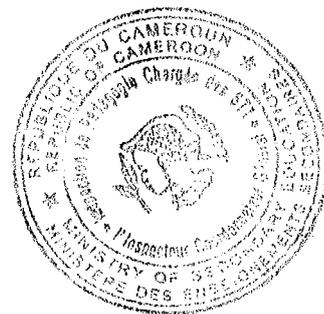
L'épreuve s'appuie sur plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise.

Elle comporte trois parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- l'élaboration des états financiers annuels d'une entreprise : 40%
- l'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise : 30%
- la prévision et gestion budgétaire dans une entreprise : 30%



# FISCALITE ET INFORMATIQUE DE GESTION (FIG)



# BACCALAUREAT STT / FIG

## COMPTABILITE

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

### 1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- de procéder aux traitements d'un certain nombre d'évènements de la vie des sociétés commerciales;
- de produire et de présenter les états financiers annuels ;
- de proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise ;
- de communiquer sur les données produites par le système d'information comptable.

### 2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des principes comptables en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- pertinence des réponses ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

### 3. Modalités d'évaluation

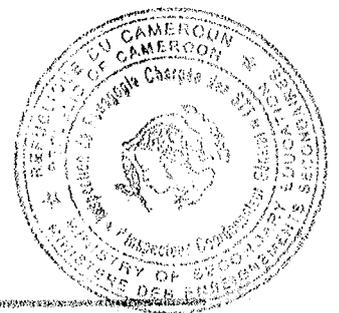
L'épreuve s'appuie sur plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à la comptabilité des sociétés commerciales, aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise.

Elle comporte trois parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- la comptabilité des sociétés commerciales : 30%
- l'élaboration des états financiers annuels d'une entreprise : 40%
- l'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise ou la prévision et gestion budgétaire dans une entreprise : 30%



**SCIENCES  
ECONOMIQUES ET  
SOCIALES (SES)**



# BACCALAUREAT STT / SES

## COMPTABILITE

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

### 1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- élaborer et interpréter les états financiers annuels ;
- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise.

### 2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des principes comptables en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- pertinence des réponses ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

### 3. Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise.

Elle comporte trois parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- l'élaboration et l'interprétation des états financiers annuels d'une entreprise : 40%
- l'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise : 30%
- la prévision et gestion budgétaire dans une entreprise : 30%

